

Règlement d'APN-CH relatif aux frais d'enregistrement

approuvé par le comité le 8 mars 2021

Les infirmières et infirmiers qui souhaitent se faire enregistrer par "APN-CH: organisation de la réglementation" en tant qu'infirmière ou infirmier de pratique avancée APN-CH s'acquittent des frais d'enregistrement au début du premier processus d'enregistrement et à chaque ré-enregistrement.

Première enregistrement

Membre d'une association
professionnelle participante¹
Non-membre

CHF 300.00
CHF 300.00, plus CHF 60.00 par an
pour l'utilisation de la plate-forme
électronique e-log

Réenregistrement

Membre d'une association
professionnelle participante
Non-membre

CHF 200.00
CHF 200.00, plus CHF 60.00 par an
pour l'utilisation de la plate-forme
électronique e-log

La procédure d'enregistrement ou de réenregistrement pourra commencer dès réception du paiement des frais d'enregistrement.

¹ [Associations professionnelles participantes](#): ASI, FSIA, Curacasa, FSSF, labmed, SSMI, Soins d'urgence Suisse, APS TSO, ASTRM, ASCL, SAfW, SAES, SSCM